



Association LA RASSADE
Préservation du patrimoine naturel de Saint-Gilles
(entre Costières et Camargue)
3 impasse des Arnaves 30800 Saint-Gilles

Enquête publique Révision simplifiée
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Gilles
A l'Attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Mairie de Saint-Gilles
Place Jean Jaurès
30800 Saint-Gilles

Saint-Gilles le 24 janvier 2022

Objet : Enquête publique sur la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Gilles

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Notre association très engagée sur les questions environnementales sur la commune de Saint-Gilles travaille depuis de nombreuses années à la conservation d'un ensemble parcellaire à haute valeur environnementale à proximité de la zone aéroportuaire de Nîmes-Garons et de la ZAC Mitra sur les Costières.

Nous demandons, avec d'autres associations, le classement de ces parcelles en zones N lors de la modification du PLU de Saint-Gilles de 2018.

Mous souhaitons nous associer aux requêtes de l'association Zerynthia qui vous sont transmises dans le cadre de cette enquête publique.

Il est impératif que ce secteur soit intégré dans ce processus de révision simplifiée pour les raisons suivantes :

- Si le commissaire enquêteur avait demandé son **classement en N lors de la révision de 2018**, suivant ainsi les recommandations de la DDTM, seule une partie l'a été effectivement alors que les enjeux concernent les parcelles cadastrées B882, B284, B285, B283, B290, B289, B911, B292, B909, B917, B816.,
- Une étude environnementale menée pour la SPL Agate et l'aéroport entre 2016 et 2017 confirme **les enjeux environnementaux forts à très forts de ces parcelles** pour de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales en déclin (Outarde canepetière, plusieurs espèces d'orchidées et de batraciens, Lézard ocellé, Rollier d'Europe, Oedicnème criard, Magicienne dentelée, etc...). Cette étude n'avait pas été prise en compte lors de la révision du PLU de 2018.
- Le Tribunal administratif de Nîmes a donné raison à nos revendications (suite à un recours contentieux de l'association Nacicca) le 02 juillet

2020 en demandant l'annulation des classements au PLU des secteurs 2AUEa, 2 AUEb et 2 AEGV pour erreur manifeste d'appréciation des enjeux environnementaux.

- **Les mesures d'évitement de la séquence ERC du projet de la SOPREMA sur les parcelles de la ZAC Mitra faisant l'objet de ce processus de révision simplifiée impactent ces zones naturelles et ne sont pas en cohérence avec les enjeux environnementaux du fait de cette erreur d'appréciation qu'il est donc indispensable de corriger à cette occasion** (translocation de lézards ocellés inadaptée sur une zone défavorable à l'espèce).

- La Ville de Saint-Gilles n'a pas daigné nous recevoir lors de la concertation menée sur ce projet de révision simplifiée, malgré nos demandes (cf échanges mails). De plus, nous n'avons eu accès à aucun document lors de cette dite « concertation ».

Nous regrettons également que l'avis de la MRAE ne prenne pas en compte les enjeux de biodiversité mais seulement ceux liés à la question paysagère.

Pour toutes ces raisons, il apparaît indispensable que cette révision simplifiée prenne également en compte cette régularisation du PLU.

Nous avons d'ailleurs adressé avec l'association NACICCA un recours gracieux contre la délibération clôturant la concertation, restée sans réponse sur le fond (cf copie ci-jointe et réponse de Monsieur le Maire de Saint-Gilles).

Considérant ces irrégularités et lacunes, nous vous demandons donc, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, **de donner un avis défavorable à cette révision simplifiée du PLU de Saint-Gilles, de demander que les parcelles environnementales liées ou impactées par le projet soient incluses dans le périmètre de cette révision simplifiée et que le processus de concertation, entaché d'irrégularité, puisse être relancé.**

Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Stéphan ARNASSANT
Président de l'Association LA RASSADE